



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS
DU **BEUVE** ET DE LA **BASSANNE**



Sigalens, le 06 Décembre 2022

Compte-Rendu du Comité de Pilotage des 4 sites Natura 2000

FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion »
FR7200802 « Réseau hydrographique du Beuve »
FR7200694 « Réseau hydrographique de la Bassanne »
FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »



Contact :

Lucie MARIE, Animatrice Natura 2000

07 86 00 47 84

natura2000@smahbb.fr

Membres présents :

BARNETT André-Marc, Maire d'Aillas
BENTEJAC Jean-Luc, Adjoint de la commune de Savignac, Président du SMAHBB
BERTRAM Raphaël, commune de Grignols
BONTEMPS Philippe, commune de Sigalens
CARRETEY Etienne, Technicien GEMAPI, SMAHBB
CRAIPEAU Florent, Chef de service GEMAPI, CDC Val de Garonne Agglomération
DESCHAMPS Lola, CEN Nouvelle-Aquitaine, Antenne Gironde
DELEBECQUE Luc-Olivier, CRPF Nouvelle-Aquitaine
DUBOUILH Guy, Maire de Berthez
DUFFAU Jacques-Eloi, Vice-président de la SEPANSO
DUPHIL Dominique, Vice-Président FDAAPPMA 33
EYHERABIDE Sophie, chargée de projet Eau, Nature et Territoire à la DDTM de la Gironde
ESPAGNET Denis, Maire de Labescau
GAUBEY Arthur, Chambre d'Agriculture de la Gironde, ADAR de Langon
LACOME Francis, commune de Meilhan-sur-Garonne
LACOSTE Maryse, Journaliste Le Républicain
LAFFITEAU Jean-Paul, commune de Cocumont
LEGLISE Jean-Pierre, commune d'Auros
LE MOIGNE André, commune de Sendets
LOSSE Pascal, Maire de Gajac
MARIE Lucie, Animatrice Natura 2000 au SMAHBB
PAGOT Bernard, Vice-Président Environnement CDC Réolais, Maire de Barie
VASSEUR Jean-Michel, Administrateur FDAAPPMA 33
VAZIA Jean-Marc, Maire de Sigalens

Membres excusés :

AIME Michel, Maire de la commune de Sauviac, Président du Comité de Pilotage
Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde
BEAUCE Jacques, Commune de Lados
BOSCUS Claire, Animatrice Natura 2000 au SMEAG
BROGNIEZ Sylvain, CD 33 CATERZH
CASTADERE Delphine, Département du Lot-et-Garonne
CRESTÉ Magali, Direction de l'Environnement, CD 33
DEXPERT Isabelle, Maire de Bazas
Groupe Chiroptère Aquitaine (GCA)
LAGOURGUE Cynthia, Animatrice Natura 2000 au SMABV du Ciron
LAINE Manon, Animatrice Natura 2000 à EPIDROPT
SEGUELA Aure, Département du Lot-et-Garonne
M. VINCENT, vice-président du Syndicat des eaux Bassanne-Dropt-Garonne

Introduction

Monsieur Jean-Luc BENTEJAC, Président du SMAHBB, ouvre la réunion à 14h10. Il remercie les membres présents et excuse les absents, notamment Monsieur Michel AIME, Président du Comité de Pilotage, souffrant du COVID.

La parole est ensuite donnée à Madame Sophie EYHERABIDE, chargée de projet à la DDTM de la Gironde. Elle remercie également les membres présents et introduit le bilan de l'animation 2022 que va présenter l'animatrice Natura 2000, Madame Lucie MARIE. Elle rappelle que l'animatrice Natura 2000 consacre l'entièreté de son temps de travail à l'animation de ces 4 sites et invite les membres du Copil à contacter Lucie MARIE en cas de questions relatives à Natura 2000.

1. Rappels - Présentation des sites et du fonctionnement du Copil

L'animatrice Natura 2000 présente ensuite les quatre sites Natura 2000 « Réseaux hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lisos ». La localisation, les enjeux et les objectifs de conservation sont détaillés pour chaque site. Puis la gouvernance des sites et le fonctionnement du Comité de pilotage (Copil) sont exposés (voir présentation jointe).

Madame EYHERABIDE, expose les changements liés à la prise de compétence partielle par la Région de la gestion des sites Natura 2000 terrestres au 1^{er} janvier 2023.

2. Bilan de l'animation 2022 des 4 sites

L'animatrice Natura 2000 présente ensuite le bilan de l'animation sur les quatre sites Natura 2000 pour l'année 2022.

Quatre volets sont présentés (voir présentation jointe) : volet contractualisation, volet évaluation des incidences, volet suivis écologiques et amélioration des connaissances, volet communication.

Les principaux points à retenir sont :

- Volet contractualisation

Contrat Natura 2000 au Lac de la Prade

Dernière action pour le contrat Natura 2000 au Lac de la Prade sur le site Natura 2000 du Beuve avec la pose d'un panneau d'information. Pour rappel ce contrat couvrait la période 2020-2022 et visait la réouverture et l'entretien d'1,18 ha de Pelouses sèches sur les bords du lac de La Prade. Ces pelouses sont un habitat d'intérêt communautaire à fort enjeu de biodiversité et sont rares localement. Les suivis effectués chaque printemps ont montré une réponse très positive des milieux réouverts et entretenus avec des centaines d'orchidées dénombrées ainsi que 2 Damiers de la Succise.

Contrat Natura 2000 à Grignols

Première année en revanche pour le contrat Natura 2000 visant la restauration de 3,44 ha de Pelouses sèches à Grignols sur le site Natura 2000 du Lisos. Les travaux de restauration et la pose des clôtures pour la mise en place du pâturage devraient commencer en début d'année 2023.

Bilan MAEC 2022

Deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) étaient ouverts en 2022, l'un sur le site Natura 2000 du Beuve et l'autre sur le site Natura 2000 du Lisos, permettant de proposer 5 MAEC à la contractualisation sans changement par rapport à 2021.

Sur les deux sites, 265 ha ont été engagés en nouveaux contrats en 2022 avec 19 agriculteurs pour un montant total de 56 763 €. De plus, 100 ha contractualisés pour un an en 2021 ont été reconduits en 2022 pour un montant de 16 658 €.

- Volet évaluation des incidences

L'animatrice Natura 2000 a réalisé un porter à connaissances et a donné un avis technique aux services de l'Etat pour de nombreux projets sur le territoire en 2022 dont : les travaux sur le pont des Vergers à Langon, le projet de passerelle en bordure de la Garonne, le retournement de prairies permanentes, un projet immobilier sur les bords du Lac de la Prade...

- Volet suivis écologiques et amélioration des connaissances

L'animatrice Natura 2000 a poursuivi et renforcé la communication sur le territoire en 2022 (lettre d'information, plaquette, site internet, réseaux sociaux, presse écrite...). Une exposition itinérante présentant les sites et outils Natura 2000 est désormais disponible pour être exposée dans les mairies et lors d'événements sur l'ensemble des communes.

- Volet communication

Comme chaque année, l'animatrice a participé au comptage des chiroptères à la cathédrale de Bazas. En juin 2022, ce sont 384 Grands Rhinolophes et 351 Murins à oreilles échancrées qui ont été dénombrés à la sortie des combles de la cathédrale.

Le suivi du Sonneur à ventre jaune réalisé par Cistude Nature s'est également poursuivi en 2022, les résultats sont en attente. L'animatrice de son côté a pu observer 6 individus en juin dans une station connue.

Projets partenaires

Tout au long de l'année, l'animatrice a poursuivi son accompagnement des projets partenaires du territoire complémentaires des actions Natura 2000 et notamment : le Conseil Départemental de la Gironde dans le développement de la Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS), l'animatrice foncière du SMAHBB, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine dans sa politique d'acquisition foncière...

Monsieur Jean-Marc VAZIA rappelle que la commune de Sigalens possède désormais une zone de prémption (ZPENS « Vallée de la Bassanne ») afin de préserver les milieux naturels bordant le lac.

Les membres du Copil valident le bilan 2022 de l'animation des quatre sites Natura 2000.

Le nouveau périmètre du PAEC proposé englobe les quatre sites Natura 2000 ainsi que les îlots agricoles touchant les sites. L'animatrice Natura 2000 détaille les enjeux écologiques et agricoles ayant motivés l'élargissement du périmètre du PAEC.

Les membres du Comité de Pilotage approuvent à l'unanimité le périmètre du PAEC NA_RHBL 2023.

L'animatrice propose ensuite la création d'un Comité de Pilotage MAEC distinct et propose aux membres du Comité de Pilotage Natura 2000 volontaires d'en faire partie.

Les membres du Comité de Pilotage approuvent à l'unanimité la création de ce nouveau Comité de Pilotage MAEC.

- Les membres du Comité de Pilotage Natura 2000 volontaires pour en faire partie sont :

Monsieur GAUBEY Arthur, Chambre d'Agriculture de la Gironde, ADAR de Langon

Monsieur BERTRAM Raphaël, commune de Grignols

Monsieur LOSSE Pascal, Maire de Gajac

Monsieur BENTEJAC Jean-Luc, Adjoint de la commune de Savignac, Président du SMAHBB

Monsieur Florent CRAIPEAU interroge sur la nature de la formation rendue obligatoire dans la nouvelle programmation PAEC pour les agriculteurs contractualisant des MAEC.

Madame Lucie MARIE indique qu'il s'agira certainement d'une journée de formation organisée par le SMAHBB avec une partie théorique sur les MAEC le matin et une partie pratique l'après-midi avec des échanges techniques sur le terrain et des retours de bonnes pratiques.

Volets Evaluation des incidences, suivis écologiques et amélioration des connaissances, communication

Poursuite des actions engagées en 2022.

Les membres du Copil valident à l'unanimité la stratégie d'actions 2023 pour l'animation des quatre sites Natura 2000.

4. Questions diverses

- Monsieur Jacques Eloi DUFFAU mentionne que c'est l'intérêt de tous de préserver la biodiversité et les milieux naturels, en particulier les mares et les haies. Il invite les maires des communes du territoire à s'engager dans ce sens.

- Monsieur Luc Olivier DELEBECQUE interroge sur les moyens de lutte contre les coupes de ripisylves et d'habitats d'intérêt communautaires sur les sites Natura 2000, notamment par le biais de contrats forestiers ou par la sensibilisation des entreprises forestières.

Madame Lucie MARIE explique que les propriétaires forestiers qui souhaitent souscrire un contrat tel que la mise en défens d'îlots de sénescence peuvent s'adresser à elle. Pour le moment

une seule propriétaire l'a contactée en ce sens sans donner suite après le RDV car sa parcelle ne s'y prêtait pas.

Monsieur Luc Olivier DELEBECQUE interroge la DDTM sur la révision possible des montants des barèmes pour les contrats forestiers afin de les rendre plus incitatifs pour les propriétaires face au prix du bois.

Madame EYHERABIDE répond que la DREAL et la Région Nouvelle-Aquitaine travaillent sur la révision des barèmes pour les contrats Natura 2000 et rappelle que les contrats d'îlots de sénescence rémunèrent les propriétaires pour ne rien faire durant 30 ans.

Monsieur Luc Olivier DELEBECQUE signale qu'il constate régulièrement des coupes rases illégales sur des parcelles pourtant soumises à des plans de gestion.

Madame Sophie EYHERABIDE répond que la DDTM travaille avec les animateurs Natura 2000 afin de recenser les coupes ayant lieu sur les différents sites afin de faire remonter des données précises au Ministère. Le but serait de parvenir à faire évoluer la législation afin que les coupes rases sur les sites Natura 2000 dont les surfaces sont inférieures aux seuils actuels puissent bénéficier d'évaluation des incidences.

Madame Sophie EYHERABIDE fait part également des difficultés pour les animateurs Natura 2000 d'avoir accès aux plans simples de gestion et qu'ils ne sont pas associés à leur élaboration et approbation. Elle invite les personnes ayant connaissance des coupes illégales à prévenir la DDTM, qui donnera les suites appropriées le cas échéant.

Monsieur Luc Olivier DELEBECQUE dit qu'il comprend la problématique des animateurs n'ayant pas accès aux plans de gestion mais que les données sur les propriétaires sont privées et ne peuvent être communiquées par le CRPF sans accord. De plus, il souhaiterait avoir accès aux cartographies d'habitat les plus récentes sur les sites Natura 2000.

Madame Sophie EYHERABIDE précise qu'avant leur validation scientifique et réglementaire, ces cartographies ne peuvent pas être mises à disposition comme données publiques. Il conviendrait donc que le CRPF se rapproche des animateurs et travaille conjointement avec eux, sur leurs données actualisées.

Il est conclu de cet échange de rajouter à la stratégie d'actions 2023 l'organisation d'une concertation autour de ces questions sur les quatre sites Natura 2000 en présence des groupements de propriétaires forestiers et des entreprises locales de travaux forestiers.

L'animatrice Natura 2000 se rapprochera notamment du Syndicat du Ciron pour s'inspirer de ce qui est en cours sur son territoire.

L'animatrice Natura 2000 remercie les participants et clôt la réunion à 16h00.

5. Relevé de décisions :

- Le bilan de l'animation 2022 est validé
- Le programme de l'animation 2023 est validé
- Le périmètre du PAEC NA_RHBL 2023 est validé
- La création d'un Comité de Pilotage MAEC est validée